



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation de retour à l'emploi

Question écrite n° 43435

Texte de la question

Alors que le taux de chômage s'élève pour le mois de mai 2004 à 9,8 % de la population active, M. Jean Leonetti souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur l'inadéquation qui semble exister entre les offres d'emploi proposées et les demandes d'emploi. Si un effort est à faire en termes de formation, comme le prévoit le plan annoncé par le ministre, il n'en est pas moins vrai que comme dans tous les contrats, des engagements doivent être tenus de part et d'autre. Ainsi, dans le contrat de retour à l'emploi, ne serait-il pas important de prévoir, qu'en cas de refus réitérés sans motifs valables d'emplois par les chômeurs de postes correspondant à leur qualification, une baisse progressive des prestations reçues par les demandeurs d'emploi, s'inspirant du modèle anglais.

Données clés

Auteur : [M. Jean Leonetti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43435

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5275